

DELIBERATION 2016-08

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN POUR LE CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat en cours concernant la gestion et l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux arrive à échéance.

Le montant de ce contrat d'une durée de cinq ans sera probablement supérieur au seuil de 209 000 € prévu au code des marchés publics. Cela détermine la procédure formelle à suivre.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en raison du montant prévisionnel du contrat sur la totalité de la durée du marché ;
- de mandater la Commission d'Appel d'Offres qui sera chargée d'attribuer le marché au prestataire qui sera reconnu comme le mieux disant, au regard des critères qui seront énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération ;
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en raison du montant prévisionnel du contrat sur la totalité de la durée du marché pour la gestion et l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater la Commission Communale d'Appel d'Offres qui sera chargée d'attribuer le marché au prestataire qui sera reconnu comme le mieux disant, au regard des critères qui seront énoncés dans le règlement de consultation et de leur pondération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DIT** que les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

